

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2010 portant création de la mention Canyonisme du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 16 octobre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Canyonisme est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
DEARA240319	Monsieur	AVENAS	Antoine	25/08/1990	Apt
DEARA240320	Monsieur	BORGOGNO	Julien	09/04/1986	Gap
DEARA240321	Monsieur	COLOMB	Vincent	14/06/1992	Aurillac
DEARA240322	Monsieur	DALONNEAU	Matthieu	02/01/1979	Dieppe
DEARA240323	Monsieur	DESSAY	Martial	22/10/1987	Montpellier
DEARA240324	Monsieur	DUBOURDIEU	Axel	09/03/1993	Lagny-sur-Marne
DEARA240325	Monsieur	GARBOLINO BRESSA	Octave	09/04/1994	Grenoble
DEARA240326	Monsieur	GAUDINO	Barthélémy	02/09/1990	Thonon-les-Bains
DEARA240327	Monsieur	GEORGES	Raphaël	07/02/1991	Échirolles
DEARA240328	Monsieur	ICARD	Paul	26/08/1991	Cannes
DEARA240329	Monsieur	KLOCK	Antoine	30/03/1991	Grenoble
DEARA240330	Monsieur	MONDONNET	Julien	18/02/1978	Limoges

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DEARA240331	Monsieur	MULLER	Pierre-Yves	26/07/1982	Fribourg-En-Brisgau
DEARA240332	Monsieur	REY	Sebastien	31/10/1986	Sallanches
DEARA240333	Monsieur	SALMON	Morgan	23/07/1991	Aunay-sur-Odon
DEARA240334	Monsieur	SIBILLE	Thibault	25/08/1990	Échirolles
DEARA240335	Monsieur	THELLIER	Antoine	08/04/1991	Orléans

Article 2. - Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 25/10/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER
